

Bruxelles refuse le retour au vote papier

ÉLECTIONS La Région opte pour le vote électronique « amélioré »

- ▶ Les deux Régions francophones adoptent une stratégie diamétralement opposée après les bugs liés au vote électronique.
- ▶ Bruxelles introduit un ticket pour contrôler le vote électronique, la Wallonie est revenue au papier.
- ▶ Pour Pascal Delwit (ULB), cela ne crée aucun problème démocratique.



© ALAIN DEWEZ.



© CHRISTOPHE VANDERCAM/PHOTO NEWS.

BRUXELLES

Tous pour le vote électronique, sauf Ecolo

Le parlement bruxellois a tranché lundi en commission, et bientôt en plénière : aux prochaines communales, Bruxelles appliquera le système automatisé répondant au doux nom de « vote électronique avec ticketing ». « Lors des précédentes élections, dans 17 des 19 communes, un système de vote automatisé était d'application. Mais il s'est révélé obsolète. Nous allons donc généraliser la procédure de vote électronique avec ticketing, testée lors du dernier scrutin dans les communes de Saint-Gilles et de Woluwe-Saint-Pierre », annonce Charles Piqué (PS), le président du parlement. Concrètement, lors des prochaines communales, en 2018, et sans doute lors des scrutins régional et fédéral qui suivront, les Bruxellois voteront avec une carte à puce. Jusque-là, rien de bien neuf. La nouveauté, c'est qu'ils se verront désormais remettre un ticket sur lequel sera imprimé un code-barres. « Avec ce ticket, les électeurs pourront vérifier dans un isoloir prévu à cet effet que les données du ticket correspondent bien au vote qu'ils ont émis », explique la conseillère du président sur les questions d'organisation du vote. Et ce n'est pas tout. Le système de ticket permettra aussi d'effectuer un recomptage pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur informatique. « Dans un bureau de vote par commune, il y aura un recomptage manuel, poursuit la conseillère. Et si un problème apparaît, un recomptage

généralisé pourra être effectué. » Pour Charles Piqué, le fait que la Wallonie ait opté pour le vote papier et que Bruxelles persiste dans le vote informatisé ne pose pas de problème. « Nous avons aussi examiné l'option du retour au papier, mais nous y avons renoncé. A Bruxelles, il y a deux bulletins de vote, deux collèges électoraux, beaucoup de candidats, et la manipulation des papiers est compliquée », poursuit Charles Piqué. Le bulletin de vote aurait approché le mètre carré... Ajoutons que Bruxelles est passé au tout électronique depuis vingt ans et que le savoir-faire lié au vote papier s'est perdu, selon les auteurs de la réforme. Il existe une très large convergence de vues des partis politiques, flamands comme francophones à Bruxelles, à l'exception notoire des écologistes qui sont, eux, favorables au retour du vote papier. Isolés ? « Pas du tout, répond Zoé Genot, chef de groupe Ecolo. La majorité des députés wallons sont de notre avis. » Pour elle, le retour au papier eût été préférable pour restaurer la confiance. « Ici, on est face à une boîte noire qui n'est contrôlée que par quelques experts. Et à chaque scrutin, il y a eu une succession de bugs. » Ecolo avance aussi un argument de coût : « 1,2 million d'euros pour le vote papier, contre 2,5 pour le vote électronique. » Mais le retour au papier, ce n'est pas étrange pour des écologistes ? « Acheter des ordinateurs pour les utiliser tous les cinq ans, ce n'est pas positif du point de vue écologique », balaye Zoé Genot.

B.DY

WALLONIE

Les germanophones résistent au vote papier

En Wallonie, le retour intégral au vote papier est une affaire entendue : prévu par la déclaration de politique régionale, approuvé sur proposition d'Ecolo par une large majorité parlementaire (le MR s'abstenant) et figurant dans l'avant-projet de décret qui balise les élections locales de 2018, l'abandon du vote électronique ne fait plus débat. Deux arguments ont été invoqués pour défendre le retour à la méthode traditionnelle : le coût du vote électronique et les risques liés au contrôle démocratique des scrutins. Les approximations et les irrégularités constatées lors des élections régionales et fédérales du 25 mai 2014, essentiellement en province de Liège, n'ont laissé aucune chance aux ordinateurs. Cette année-là d'ailleurs, seules 39 des 262 communes wallonnes avaient encore eu recours au vote électronique, à condition de prendre en charge les surcoûts liés à ce dispositif. Affaire réglée ? On le pensait, on se trompait lourdement : les neuf communes qui composent la Communauté germanophone (cantons de Saint-Vith et Eupen) veulent conserver le vote électronique ! En 2014, le gouvernement présidé par Oliver Paasch a hérité des compétences sur l'organisation des élec-

tions locales sur son territoire, jusqu'à lors dans le giron de la Wallonie. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les dirigeants de la plus petite entité fédérée du pays n'en fassent qu'à leur tête. En 2018, à l'extrémité orientale du pays, on votera par voie électronique, à l'inverse de ce qui se passera partout ailleurs en Wallonie. C'est en tout cas le souhait affiché à Eupen. Mais ce n'est pas tout : tous les six ans, les élections provinciales se tiennent le même jour que les élections communales. Or, l'organisation du scrutin provincial est de la stricte compétence du gouvernement wallon, fidèle à sa logique : le vote papier partout et définitivement ! Imaginez la scène : à l'automne 2018, un électeur de Raeren ou de Bütgenbach devrait déposer un bulletin papier dans l'urne pour désigner ses élus communaux, puis s'installer face à un écran d'ordinateur pour choisir ses conseillers provinciaux. Le gouvernement wallon n'a pas apprécié du tout l'initiative de son voisin, qui est susceptible de générer des difficultés juridiques. Des négociations ont donc débuté pour tenter de trouver une solution amiable. Une première réunion s'est tenue le 9 juin, sans résultat. « Mais la perspective de trouver une solution juridique qui satisfait tout le monde n'est pas écartée », explique-t-on au cabinet de Paul Furlan (PS), ministre wallon en charge des Pouvoirs locaux.

ÉRIC DEFFET

l'expert « Il n'y a pas de déficit démocratique »

Un système de vote électronique avec ticket à Bruxelles. Et un retour généralisé au papier, en Wallonie. Une situation particulière, mais qui ne crée pas de déficit démocratique, ni pour une région, ni pour l'autre, selon Pascal Delwit, professeur de sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles.

Le fait qu'il y ait un système en Wallonie et un autre à Bruxelles, cela ne pose pas de problème ?

Non, la Belgique est déjà morcelée. A Bruxelles, on vote de manière électronique. En Flandre, c'est le cas dans la majorité des communes. Et en Wallonie, le vote papier do-

mine. Il faudra donc s'habituer à des soirées électorales en Wallonie et des après-midi électorales à Bruxelles et en Flandre, car le dépouillement est en principe plus rapide avec le vote électronique. Rappelons qu'en 2007, la soirée électorale s'est terminée avant qu'on sache que le PS était devant le MR en Wallonie.

Le vote électronique est bien accepté, aujourd'hui, malgré les bugs constatés à plusieurs reprises ?

Les quelques études qui ont

été réalisées en Belgique démontrent qu'il n'y a pas de résistance sociale par rapport au vote électronique, même si un segment de la population s'interroge sur la question du contrôle. Mais c'est un groupe très politisé et assez limité. Il n'est toutefois pas possible, en Belgique, d'évaluer l'effet sur l'abstention puisque le vote est obligatoire.



Pascal Delwit (ULB).

© ALAIN DEWEZ.

Il n'y a donc aucune différence entre les deux systèmes, pour l'électeur ?

Si, il y en a. Sur le vote nul. Avec le vote papier, on peut émettre un vote nul en écrivant quelque chose sur le bulletin (genre tous pourris, NDLR). Ou alors, certains votent pour des candidats de listes différentes. Avec le vote électronique, il est quasiment impossible d'émettre un vote nul, le logiciel ne le permet pas. D'autre part, le rapport au bulletin de vote n'est pas le même non plus. Avec le vote papier, on a devant soi l'ensemble des listes avec les candidats. Avec le vote électronique, on choisit d'abord le parti et les candidats apparaissent. La logique de choix n'est pas la même. Et beau-

coup de présidents et assesseurs disent que, souvent, l'électeur ne sait pas à quel parti appartient son candidat et/ou à quel niveau de pouvoir il se présente. Avec le papier, il y a un meilleur équilibre entre le candidat et le parti.

Il n'y a pas de déficit démocratique que l'on soit dans un système ou dans l'autre ?

Non. Il y a des avantages et des inconvénients dans les deux systèmes. Il n'y a pas un système dont on peut dire qu'il est à tout point de vue meilleur que l'autre. ■

Propos recueillis par B.DY